



»»»»

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Juin 2017

Compte-rendu

Approbation du compte-rendu précédent du 11 Avril 2017

1-1 TAXES LOCALES 2017

(En matière de taxes locales, la commune aurait dû se prononcer avant le 30 avril 2017)

Monsieur le Maire,

- Rappelle que la taxe d'habitation a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016 à 10.47 %
- Rappelle que la délibération du Conseil Municipal du 31 Mars 2016 a fixé les taxes locales suivantes :

Foncier bâti	6.68 %
Foncier non bâti	34.92 %

La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) ayant été transférée à la communauté de communes de la vallée verte au 1^{er} janvier 2017, cette dernière n'a plus lieu d'être instaurée au niveau communal,

Les taux d'impositions 2017 auraient dû être revus avant le 30 avril 2017. Afin de régulariser cette situation, il est demandé à l'assemblée de se prononcer pour établir les taux 2017 sur la base des taux 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2018 il sera nécessaire d'adapter les différents taux, permettant ainsi de dégager les marges fiscales nécessaires notamment au projet d'adhésion et de raccordement au service intercommunal d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taxes locales pour 2017 qui demeurent aux taux décidés en 2016.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision à l'administration fiscale.

1-2 CREATION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe que Nelly DELAVOET, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est inscrite sur la liste d'aptitude de promotion interne du centre de gestion 74 au grade de rédacteur depuis le 1^{er} juin 2017.

Monsieur le Maire propose la création à compter du 1^{er} Juillet 2017 de l'emploi à temps complet de rédacteur dans le cadre de l'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de la création à compter du 1^{er} juillet 2017 de l'emploi à temps complet de rédacteur,

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

1-3 DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite au vote du budget en date du 11 avril 2017 et suite aux observations de la préfecture en date du 22 mai 2017 et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

➤ APPROUVE la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
023 : Virement à la section d'investissement Dépenses de fonctionnement	84.308 €	
002 : Excédent antérieur reporté Recettes de fonctionnement	84.308 €	
021 : Virement de la section de fonctionnement Recettes investissement	84.308 €	
1068 : Excédent de fonctionnement Recettes investissement		84.308 €

1-4 AFFECTATION DE RESULTAT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017-018

Suite au vote du budget en date du 11 avril 2017 et conformément aux remarques de la préfecture en date du 22 mai 2017, Monsieur le Maire propose de réajuster l'affectation de résultat comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de 225 702,96 €, et un déficit d'investissement de 202.124,66 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en section d'investissement 202.124,66 € (article 1068) afin de combler le déficit d'investissement,

DECIDE de reporter le reste en section de fonctionnement, soit 23.578,30 € (article 002).

1-5 DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant le besoin de parer à toutes difficultés budgétaires,

Aux vues du règlement de la participation SIVU 2016 de 43.680 € sur le budget 2017, il y a lieu de procéder à une décision modificative pour permettre le règlement de cette dernière. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
61521 : Entretien des terrains	12 000 €	
615231 : Voirie	22 000 €	
6287 : remboursement de frais	2 000 €	
TOTAL 11 : Charges à caractère général	36 000 €	
6554 : Contribution organ. Regroup.		36 000 €
TOTAL 65 : Autres charges gestion courante		36 000 €

1-6 DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE D'ANIMATION

Monsieur Le Maire,

- Présente le courrier du Comité d'Animation de Saxel demandant une subvention dans le cadre de la grimpée des Voirons du samedi 27 mai 2017,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

->**DECIDE** d'allouer une subvention de 200 € au Comité d'Animation de Saxel.

1-7 COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe » et notamment ses articles 64 et 81,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-7 et L2224-8, ainsi que les articles L5211-4-1, L5211-5, L5211-17, L5214-16 et L5214-27 ;

Monsieur le Maire expose :

- La Loi dite « loi NOTRe » prévoit le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux Communautés de Communes,
- La Communauté de Communes de la Vallée Verte s'était engagée dès 2015 à trouver avec les communes de son territoire des solutions optimales pour la gestion de ces compétences,
- Deux collectivités (Habère-Poche et Boège-Saxel) sont mises en demeure par arrêtés préfectoraux de réhabiliter leur station d'épuration avant fin 2017,
- La Communauté de Communes a engagé des études pour le transfert des compétences eau et assainissement, dont les résultats ont été présentés lors de la réunion du 6 juin 2017 à l'attention des Conseils Municipaux,
- Les enjeux sanitaires et environnementaux impliquent un engagement collectif pour la préservation des équilibres quantitatifs et qualitatifs de la Menoge,

- L'intérêt d'exercer la compétence en matière d'assainissement et d'eau potable dans le cadre d'une gestion collective concertée permettra d'assurer un service de qualité aux usagers,
- La Communauté de Communes s'est engagée volontairement dans cette démarche pour avoir une action cohérente sur son territoire.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Vallée Verte propose la modification de ses statuts par :

- Le transfert de la compétence optionnelle « eau » dans son intégralité, à la Communauté de Communes,
- Le transfert de la compétence facultative « assainissement », comprenant la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, à la Communauté de Communes,
- La possibilité d'adhérer à un ou plusieurs syndicat(s) mixte(s) pour exercer ces compétences.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence optionnelle « eau » dans son intégralité, à la Communauté de Communes,

APPROUVE le transfert de la compétence facultative assainissement, comprenant la gestion de l'assainissement collectif et non collectif, à la Communauté de Communes,

DEMANDE que le Conseil Communautaire autorise la commune de Saxel, adhérente au Syndicat des Eaux des Voirons (SIEV) à demeurer au sein de ce syndicat dans le cadre de la compétence eau potable.

AUTORISE le Conseil Communautaire à se prononcer pour l'adhésion à un ou plusieurs syndicat(s) mixte(s) pour exercer ces compétences,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte utile à la démarche et à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS

↪ Dimanche 27 Août, course cycliste « haute route, Nice-Genève »
Les organisateurs recherchent 6 signaleurs. Chaque signaleur sera payé 25 €.

↪ Projet de conventionnement pour une mise à disposition du sol pour parcelles de jardinage aux HLM. Il est proposé de demander une participation pécunière à chaque utilisateur retenu. Le Conseil Municipal se prononcera lors d'un prochain conseil sur le montant de cette participation.

- ↳ Suite au décès de Mr Jean-Pierre GEX FABRY, membre titulaire de la commission communale des impôts directs, Monsieur le Maire propose aux services fiscaux la nomination de son frère Monsieur Christian GEX FABRY.

QUESTIONS DIVERSES

◆ Monsieur VANDERMARLIERE souhaite connaître les motifs pour lesquels la déclaration préalable de Mr Roger BOSSON n'est pas acceptée. Il souhaite connaître la raison pour laquelle Mr Emile MOUCHET n'a pas fait de déclaration pour son abri.

Monsieur le Maire lui répond que Mr Roger BOSSON doit fournir des pièces complémentaires auprès de la DDT au vu du règlement PLU. En effet, la réglementation pour un abri de jardin impose une toiture entre 40 et 60% alors que sa déclaration était de 25 %. De même, les matériaux et teintes doivent être en rapport avec l'existant environnant. Une rencontre a eu lieu entre Mr BOSSON, le Maire, et le 1^{er} adjoint le 12 juin dernier pour l'aider dans ses démarches administratives.

Concernant l'abri de Mr Emile MOUCHET, Monsieur le Maire indique qu'il fait 5 m², qu'il ne s'agit pas d'un abri de jardin mais d'un abri sommaire pour son âne. Monsieur Emile MOUCHET doit fournir un courrier à la Mairie afin de justifier sa construction. D'autres constats de ce même type existent par ailleurs dans la commune pour le même objet.

◆ Monsieur VANDERMARLIERE indique que « quelques » personnes souhaiteraient que le mur du jardin du presbytère soit réduit en hauteur.

Monsieur le Maire lui répond que la commission travaux, les adjoints et les représentants de la paroisse ont été sollicités à une réunion sur place le 4 Mai. Une présentation des travaux envisagés (crépissage de l'église, confortement du mur de soutènement côté Est et Sud), ainsi qu'un avant-projet d'aménagement de la place préconisant l'ouverture du mur du jardin du presbytère permettra de dégager visuellement l'édifice.

Par ailleurs, étant donné que le crépissage de ce mur n'est pas finalisé, il est important d'effectuer cette modification d'ouvrage pour éviter toute reprise et dégradation ultérieure. L'ensemble des participants ont acté ces projets et décidé sur présentation du devis de sciage du mur d'effectuer l'ouverture de ce dernier. Le montant des travaux (sciage, démontage) est établi à 2.900€. L'incidence pécuniaire sur les travaux de crépissage reste inchangée. L'entreprise SAILLET a été chargée d'effectuer ces derniers.

La séance est levée à 21h45.

Délibérations du Conseil Municipal du 13 Juin 2017

- N° 2017-027 Délibération Création d'emploi de rédacteur dans le cadre d'un avancement de grade
- N° 2017-028 Délibération Décision Modificative n° 1
- N° 2017-029 Délibération Affectation du résultat - Annule et remplace la délibération n° 2017-018
- N° 2017-030 Délibération Décision Modificative n° 2
- N° 2017-031 Délibération Subvention Comité d'Animation de Saxel
- N° 2017-032 Délibération Transfert de Compétences Assainissement et Eau Potable à la Communauté de Communes de la Vallée Verte

Le Maire
Denis MOUCHET

Le Secrétaire de séance
Gilles VANDERMARLIERE